

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE
Direction des services du cabinet
Bureau du cabinet
Affaire suivie par Françoise KLEIN
Tél : 04 92 36 72 06
francoise.klein@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
circ_maires_secuBV.doc

Digne-les-Bains, le 13 mars 2020

LE PREFET

à

Mesdames et Messieurs les maires

en communication à

Mesdames et Messieurs les Sous-préfets
Monsieur le Président du Conseil départemental
Monsieur le Président de l'association des maires
des Alpes-de-Haute-Provence
Monsieur le Président de l'association
des maires ruraux des Alpes-de-Haute-Provence
Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique
Monsieur le Commandant du
groupement de gendarmerie départementale

OBJET : Interdiction des rassemblements de plus de cent personnes

En application des décisions gouvernementales prises ce jour dans le cadre de la stratégie mise en œuvre pour freiner la propagation du virus COVID-19, et dans l'attente de la publication au journal officiel d'un arrêté ministériel, je vous demande de bien vouloir informer les organisateurs des manifestations programmées sur vos communes de l'interdiction des manifestations de plus de 100 personnes.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine et entière coopération pour mettre en œuvre toutes les mesures utiles et notamment poursuivre la promotion des gestes barrières à adopter pour limiter la progression de l'épidémie.



Olivier JACOB